

RETOUR SUR LA POUSSEE DE POLITIQUE ETRANGERE DU NIGERIA

10TH JANVIER 2012

INTRODUCTION

Section 19 La Constitution de 1999 telle que modifiée prévoit la poussée de; la politique étrangère du Nigeria, les objectifs comprennent la promotion de l'intérêt national, intégration africaine et le soutien de l'unité africaine, la coopération internationale, le respect du droit international et aux obligations conventionnelles, et la promotion d'une économie plus juste ordre. Le ministère des affaires étrangères est l'organe statutaire de gouvernement charge de la responsabilité de promouvoir et protéger les intérêts nationaux du Nigeria a l'étranger, cela se fait a travers ses 97 missions diplomatiques et consulaires dans le monde entiers. Les administrations successives employées différents approches et méthodes a la poursuit des objectifs de la politique étrangère du Nigeria. Malheureusement, la diplomatie du Nigeria et des stratégies de politique étrangère vécu plus de changements que la continuité a la suite de changements dans le leadership.

Afin de combler la fosse des connaissances et des meilleures pratiques international et ayant résolu de porter les problèmes contemporains dans le discours public et arriver a des recommandations pratiques, Nigerian institute of Advanced Legal Studies, a organise une source une table ronde sur réexamen de la poussée de la politique étrangère du Nigeria. Cette table ronde a eu lieu le mardi 10 Janvier 2012, du complexe de la cour suprême, une sale vieille cour.

Perspectives de la table ronde sont:

- Redéfinir le rôle et la place des ambassades du Nigeria
- Ver la relance et du renforcement de la diplomatie économique et citoyen dans la politique étrangère du Nigeria.
- La mondialisation et politique étrangère du Nigeria:
Impératif pour changement de paradigme.
- La place du droit de l'homme en relations internationale et la diplomatie du Nigeria.
- Bonne gouvernance et transparence en tant que blocs de construction essentiels de la politique étrangère du Nigeria.
- Le changement climatique et la politique mondiale:
L'expérience Nigériane.

Les Observations

1. Le ministère des affaires étrangères depuis sa création il ya 50 ans a subi plus de 11 reformes (une moyenne de un pour tous les cinq ans) en réponse aux exigences de intérêt national du Nigeria ainsi l'évolution de l'environnement national et international.

2. Il existe de nombreux mécanismes, processus et procédures au sein du ministère des Affaires étrangères qui ne cessent de revoir et de remplacer les réformes in tandem avec l'environnement en constante évolution nationale et internationale.
3. De 1986 à 2011 une quinzaine de missions ont été fermées pour des raisons financières et dix-neuf ouvertes.
4. La plus complète et largement acclamée en interne la réforme du ministère des affaires étrangères et ses missions a été effectuée en avril 2007; malheureusement, les recommandations approuvées, ont jamais été appliquées.
5. La vision du Nigeria 20 :20 :29 cadre qui vise à transformer le Nigeria en l'un des vingt plus grandes économies Dans le monde d'ici 2020 semble relever les défis posés à la mise en œuvre de la politique étrangère du Nigeria.
6. La composante de la politique étrangère de la vision recommande que nos ambassades et de la politique étrangère devraient jouer un rôle pivot dans la réalisation, entre autres les suivants;
 - Articuler une meilleure image pour le Nigeria et d'améliorer les relations du pays avec le monde extérieur en cultivant la bonne volonté pour le Nigeria;
 - Recherches des relations plus proches et mieux avec les grandes puissances;
 - De poursuivre l'acquisition et le transfert de technologie, la promotion du commerce, des investissements et des relations culturelles pour stimuler nos industries en difficulté et les secteurs de fabrication;
 - Faciliter rapide et une croissance économique soutenue et du développement;
 - Aider le Nigeria à avoir un équilibre systématique dans la politique nigériane et permettre à la paix et la stabilité de régner et soutenir la bonne gouvernance;
 - Assurez-vous que le rôle de leader du Nigeria en Afrique et dans l'espace CEDEAO est soutenu et sécurisé surveillé;
 - Utiliser des histoires de succès ailleurs et domestiquer cette de l'intérêt national;
7. Des universitaires et des avocats ont fait valoir qu'on ne peut ni deviner ni modifier les fonctions et les rôles des ambassades que de telles fonctions et les rôles sont consacrés dans les instruments internationaux, par exemple la convention de Vienne de 1961 l'immunité diplomatiques et des privilèges dont le Nigeria loi vide domestique la loi de 1962 sur l'immunité et les privilèges diplomatiques.
8. 65% des ambassades du Nigeria sont habitées par des non-diplomates de carrière, une telle situation comporte professionnalisme et submerge la transparence et la responsabilité dans les dépenses publiques notamment dans les ambassades
9. Officiers de carrière de nombreux retraités après 35 années de service comme directeurs et directeurs adjoints, sans parvenir à leur ambition de vie de sa nomination comme ambassadeur de la République fédérale du Nigeria.

10. L'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme a été confirmée par la déclaration de Vienne de 1993 et du programme d'action adopté en 1993.
11. La doctrine des droits de l'homme dans la pratique internationale, dans le droit international, les institutions mondiales et régionales, dans les politiques des Etats et dans les activités des organisations non-gouvernementales, a été la pierre angulaire de la politique publique dans le monde.
12. L'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme de plus de soixante ans, a grandement contribué, non seulement au développement des droits de l'homme, mais aussi sa promotion et la protection. Ces droits et libertés, fondées sur les principes de base tels que la dignité, l'égalité et de respect, a inspiré une série de traités internationaux et régionaux des droits de l'homme dont beaucoup Nigeria a ratifié.
13. En tant que membre de l'Organisation des Nations unies, le Nigeria a créé la National Human Rights Act de 1995, en ligne avec la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, qui enjoint tous les Etats membres à établir des institutions de l'homme de droit pour la promotion et les protections des droits de l'homme.
14. Depuis la fin du régime militaire au Nigeria en 1999 et sans interruption gouvernement civil, le Nigeria de la situation des droits humains s'est améliorée et le respect remarquable des droits de l'homme a grandement amélioré les relations internationales du Nigeria depuis 1999.
15. Le Nigeria a joué un rôle actif dans l'examen récent de la Commission des droits humains et estime que la crédibilité du reste du conseil sur le succès du mécanisme d'examen par les pairs universelle.
16. La participation du Nigeria dans le travail du groupe de réflexion sur le renforcement du conseil des droits humains, co-présidé par la France et Mexique souligne engagements du Nigeria à la promotion et protection des droits de l'homme.
17. Dans l'accomplissement de sa promesse, le Nigeria a au cours des deux dernières années a ratifié un certain nombre d'importants instruments relatifs aux droits de l'homme en plus de plusieurs déjà ratifié, y compris la convention relative aux droits de l'enfant et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.
18. La charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, qui prévoit civile, politique, économique, social, culture, environnemental, le développement et les droits des gens à l'auto-détermination, l'égalité, le contrôle de leurs ressources naturelles et à la paix nationale et internationale et de la sécurité a été adoptée dans le droit au Nigeria. Par conséquent, en l'absence d'une garantie expresse ou d'une déclaration par la constitution nigérienne sur le caractère justifiable des droits de l'homme, la charte africaine en tant que droit interne comble cette lacune.

19. Nigeria se heurte encore a de nombreux défis dans le domaine de situations spécifiques des droits de l'homme, tels que les exécutions extrajudiciaires, la crise sectaire, la peine de mort et la torture, entre autres dans le pays.
20. L'analyse empirique monte que la politique du changement climatique sur presque tous les pays (développés et en développement) est motivée d'abord et avant tout par des considérations économiques c'est aussi la position même au sein du groupe des pays africains, ne résistant pas, l'objectif commun du groupe qui est d'assurer l'avenir du protocole de Kyoto et de la survie de la responsabilité commune mais différenciée.
21. L'engagement du Nigeria avec les droits de l'homme au niveau diplomatique internationale a été d'importation un peu contradictoire : nous avons tous deux fait l'Object notable (c – a – exposant/praticien) de la diplomatie internationale des droits de l'homme ainsi que d'un Object remarquable de son attention négative.
22. Depuis que nous avons accède a l'indépendance en tant que pays, nous avons presque toujours reconnu la place importante des droits de l'homme dans les relations internationales et la diplomatie, et nous avons fait louable (bien quadrille) efforts pour contributeur a l'élévation des droits de l'homme dans le monde entier.
23. Au niveau mondial nous avons joué des rôle clés dans les tentatives de façonner le discours sur les droits de tenir compte dans une plus mesure les expériences du tiers – monde de vues souffrances et dans le monde (par exemple par la caractérisation apartheid comme un crime contre l'humanité ; en reconnaissant le déversement de déchets toxiques comme un droit humain violation et en affirmant les droits de l'homme de toutes les personnes a la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelle).
24. Sur le plan africain, nous étions la clé des luttes contre la discrimination colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale sur le continent au Zimbabwe, l'Angola, la Namibie, le Mozambique l'Afrique du sud, et ainsi de suite (et ont été caractérisés comme un état de première ligne au cours de la lutte contre l'apartheid) ;
25. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la création et le financement du système africain des droit de l'homme, nous sommes l'Etat clé dans la CEDEAO et ont conduit sur diverses questions, y compris la restauration des formes de la démocratie au Togo, en cote d'ivoire, au Liberia, en Séria Leone, et le Niger, et nous sommes l'un des quelques Etats clé qui financent et soutiennent le tribunal spécial de UN pour la Sierra Leone.
26. Plus récemment, nous avons joué un rôle important parmi les Etats a Soutenir le travail de la cour pénates internationale (et le rôle vient d'être récompense par l'élection remarquable du Dr. Chile Eboe – Osuyi comme un juge de la cour pénale internationale, en battant de même les candidats Français)
27. Le Nigeria a été a l'extrémité de réception de la critique internationale pour ses praxis droits de l'homme. Si C'est a cause de notre généralement médiocre si les enregistrements récemment améliorée de la crédibilité électorale, ou de notre

tendance observée, mais l'amélioration de durement réprimer la dissidence, ou le fait que beaucoup trop de nos concitoyens se vautrent dans la pauvreté (qui sont toutes les violations des droits humains), notre image internationale des droits humains n'a pas, dans les deux dernières décennies environ été aussi positif que souhaite.

28. La nature afrocentrique de la politiques étrangère du Nigeria a travers l'envoi de missions maintien de la paix ne protège pas notre intérêt national.
29. Il n'ya pas de dossiers de traites bilatéraux d'investissement au Nigeria.
30. La mondialisation a crée un monde en apparence idyllique, avec les frontières dans lesquelles il existe une relation symbiotique réciproque entre acteurs publics et privés internationaux.
31. La mondialisation entraine la libéralisation économique, une politique préfère pour la transformation économique du groupe des très pauvres des pays en développement de pays du tiers monde induite par le libre échange, le flux le un fettered capitaux et des investissements a travers les frontières internationales.
32. Niveau du Nigeria de la compétitivité est plutôt faible dans un monde soi – disant mondialisation en raison de la faiblesse suivante inhérente: la dépendance écrasante sur une seul source de revenu, qui est, de l'huile qui est non renouvelable et représente 95% du chiffre d'affaires par le gouvernement fédéral en génère au total l'exercice l'indiscipline et la débauche dans les dépenses des revenus pétroliers, le manque de contribution intellectuelle en matière de gouvernance, le manque de lien entre le secteur du pétrole et d'autres secteurs de économie.
33. Opportunités du Nigeria abondent dans la région de l'Afrique, la région Afrique de l'ouest et même de l'économie mondiale. Il est sans doute la plus grande économie dans la région Afrique de l'ouest sous qui constitue un marche interrompue d'attente unique devant être prises par le Nigeria. Il est de sixième producteur de pétrole dans le monde et de la réserve de gaz.

la table ronde après une discussion approfondie de son sujet a fait les recommandations suivantes ;

- (1) Etant donne les réalités de la récession économique mondiale, il est impératif de relancer et de renforcer la diplomatie économique dans la politique étrangère du Nigeria. C'est en outre compatible avec la vision du Nigeria 20-2—20 ordre du jour qui, a son tour, souligne la relation de renforcement mutuel entre une solution viable, base économique durable intérieure et une politique étrangère énergique.
- (2) Etant donne que la promotion et la protection de l'intérêt nation est au cœur de la poussée de la politique étrangère du Nigeria, de la diplomatie économique du Nigeria doit être ancrée sur les produits livrables qui justifient humaine énorme du Nigeria et des contributions importantes a la paix et la sécurité dans les états étrangers qui sont tourmentes par des crises.

- (3) Nigeria devrait, par instrumentalité de ses instruments de relations étrangères, attirer les investissements étrangers et de façon concomitante a propulser son programme économique.
- (4) **Nigeria devrait renforcer la capacité de ses diplomates pour leurs permettre de tirer parti de les opportunités et les avantages de la diplomatie économique**
- (5) Il est nécessaire de faire revivre la culture de ceux qui ont atteint le rang de grande d'officier étranger de I a automatiquement confère avec le titre d'ambassadeur – in – situ.
- (6) Le ministère des Affaires étrangères devrait élaborer des normes convaincantes et vérifiable, avec un suivi transparent et des mécanismes dévaluation, pour évaluer la performance de ses mission a l'étranger et le personnel.
- (7) Dans la poursuite de sa diplomatie économique, le gouvernement Nigérian devrait, en tant que politique délibérante, veiller a ce que le secteur prive organise est l'un des principaux piliers de ses engagement diplomatiques et consulaires.
- (8) Compatible avec les courants de la diplomatie des citoyens, Il ya nécessite d'un engagement solide avec la communauté internationale en vue de protéger les droits et intérêt des Nigérien, et particulièrement celles de la diaspora, qui nécessitent une protection diplomatique et consulaire. Par exemple, le Nigeria doit s'assurer que les pays d'accueil se conformer strictement aux prescriptions de l'article 36 de la convention de vienne sur les relations de 1963 pour remédier au sort des Nigériens en conflit avec la loi.
- (9) Afin de capitaliser sur l'expérience et l'expertise des diplomates de carrière, le ratio actuel asymétrique, ancrés sur le favoritisme politique, qui favorise politicien diplomates au détriment des services professionnels étrangers devraient être revus comme une question d'extrême urgence.
- (10) Le recrutement en service a l'étranger, compte tenu de sa compétitivité au niveau mondial, doivent être titulaires de degré de première classe ou de degré de seconde classe supérieure ou le degré de seconde classe inférieure avec maîtrise dans les disciplines concernées, en plus de l'examen d'entrée rigoureux et concurrentiel.
- (11) Il est nécessaire de démocratiser le design et le développement de la politique étrangère, sans laquelle il serait dépourvu de crédibilité et de légitimité.
- (12) Pour garantir la durabilité dans la politique étrangère, le financement adéquat et continu des missions est impératif. Par conséquent, les frais généraux et frais de personne des missions devrait être révélé et versé à l'avance une fois par an. Le pouvoir de l'argent de contrôle et de verser a ses missions a l'étranger devrait restaurer au ministère qui devrait a son tour, être tenu pour

responsable des manquements ou défaillances dans la gestion adéquate des ressources.

- (13) Comme une question de priorité, le gouvernement devrait user à l'acquisition de propriétés pour ses missions et du personnel servant à l'étranger. A tout le moins, le gouvernement devrait posséder toutes les chancelleries et les résidences de chefs de mission, et doit être placé sous les gestionnaires d'installations dignes de confiance pour une gestion efficace prudente, transparente et rentable. Un financement adéquat devrait être prévu de réhabiliter les propriétés du gouvernement dans les missions
- (14) Officiers servant dans les pays non-anglophones, ou les frais de scolarités sont exorbitants, le visage sérieux défis en ce qui concerne au paiement de frais de scolarité des enfants. Pour cette raison, supplément éducation des enfants, qui a été la dernière révision il ya 30 ans, devrait être revu à la hausse afin de minimiser la charge supporte par les agents.
- (15) Comme une question de politique, agent de service à l'étranger et leurs membres de la famille devrait avoir le droit à la santé globale et la couverture d'assurance – vie aux frais du gouvernement en tenant compte de la complexité et le danger inhérents augmentation Dans les engagements diplomatiques à l'étranger
- (16) La communauté internationale devrait continuer à faire valoir les droits de l'homme dans l'esprit de diadoque utile et constructif, et de la coopération, tout en renforçant la capacité des états membres et des personnes sans politisation ni sélectivité.
- (17) Dans le visage de la politique mondiale, ce qui le Nigeria doit continuer à adopter une politique prudente du climat qui lui permettra de faire des ajustements nécessaires et holistique coordonnées dans sa mise en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation.
- (18) Mise au point active doit aussi être donnée au renforcement des capacités connexes, en particulier dans le domaine de la formulation de stratégies d'adaptation. L'accent ne doit pas être de nature générale, mais, doit être liée à les facteurs critiques qui définissent en fin de compte l'intérêt nationale du Nigeria.
- (19) Il ya nécessité d'une cohérence et une coordination des politiques à la fois aux niveaux nationaux et étrangers pour la réalisation des résultats optimaux dans la poursuite des objectifs de la politique étrangère Nigériane.
- (20) Composante politique étrangère devrait aider le Nigeria à avoir un équilibre systématique dans le système politique Nigérian et de permettre à la paix et la stabilité de régner d'une bonne gouvernance durable.
- (21) Nous devons nous assurer que le rôle de chef de file du Nigeria en Afrique et dans la région de la CEDEAO est soutenue sous sure garde.

- (22) Nous devrions utiliser la diplomatie pour persuader les Nigériens de la diaspora à participer aux efforts de construction de la nation actuellement poursuivis et à rapatrier une partie de leur épargne vers des objectifs nobles et louables de la vision 20 :20 :20
- (23) Assurer la participation du Nigeria dans le commerce mondial et le commerce, et la conformité avec les obligations internationales multilatérales et bilatérales et les traités.
- (24) Soutenir la position du Nigeria comme la première nation noire dans le monde et faire progresser les relations bilatérales du Nigeria.
- (25) La réforme de 2007 a reçu un large soutien par suite de la vaste consultation et de sensibilisation du personnel du ministère des Affaires étrangères, mais un financement adéquate pour la mise en œuvre effective de ces réformes.
- (26) Il est largement reconnu que les positions d'un pays de la politique étrangère ont tendance à être plus crédibles quand ils reflètent ses politiques et pratiques nationales. Considérer la promotion de la démocratie à l'étranger soit par les Etats – Unis ou en Birmanie ? dont la position du pays serait – elle crédible ? examiner les efforts pour éliminer la pauvreté à l'étranger soit par la voie ou en Sierra Leone ? position de quel pays de l'aurait – elle crédible ?
- (27) En tant que tel, une condition préalable très importante pour notre réalisation de la réussite optimale en matière de droits humains liés politique étrangère est l'institution d'un droit d'importants plus démocratiques respectant et de la société équitable ici au Nigeria, c'est un point clé qui ne doit pas être perdu sur notre politique étrangère soit ou les décideurs politiques nationaux et les intervenants.
- (28) Dans le cadre de la politique étrangère du Nigeria, il y a une exigence de procéder à une refonte de la façon dont il est en relation avec les centres de pouvoir internationaux, les intérêts, les institutions, les régions en vertu de se repositionner pour une croissance plus forte compétitivité mondiale durable, le développement durable et développement humain durable.
- (29) Il y a une nécessité pour le Nigeria à être plus constructive dans le processus de prise de traités et devrait être en mesure de formuler des réserves au point des négociations.
- (30) Les opinions des législateurs doit être recherchée avant la ratification de tout traité de s'assurer que ce traité est conforme aux lois en existence au Nigeria.
- (31) Il est nécessaire de la division des traités étant le corps de vetting le ministère de la justice pour être emmenée dans la ratification de la traité.
- (32) Que le ministère des Affaires étrangères doivent s'assurer que tous les ministères des Affaires étrangères ou les ambassades du Nigeria justifie son existence à l'étranger.
- (33) Il est nécessaire d'accélérer l'action sur la compilation et la publication des traités que le Nigeria a ratifié après 1990.

- (34) La bonne gouvernance peut être utilisée pour s'assurer que la politique étrangère est formulée a travers un processus bien gère en veillant a ce qu'il y ait suffisamment de ressources humaines suffisamment compétente pour faire avancer le processus par le biais d'employer du personnel pour travailler dans le travail dans divers secteurs de l'économie.
- (35) Bonne gouvernance et transparence sont des indicateurs importants du fait que les décisions des Etat sont pour le bien commun de ses citoyens le bien commun est un reflet de l'intérêt des Etats nationaux.

Signe.....

Professeur Epiphany Azinge, SAN
Director-General
10th Janvier 2012